

RCS : FORT DE FRANCE

Code greffe : 9721

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

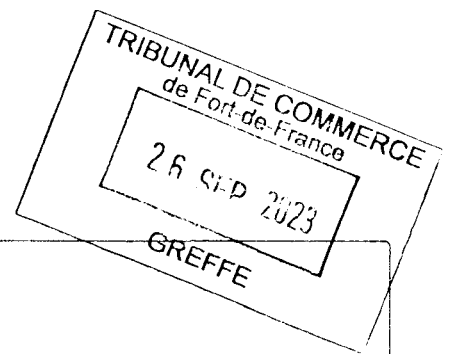
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01653

Numéro SIREN : 813 254 752

Nom ou dénomination : A COEUR D'@RT

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2023 sous le numéro de dépôt 6572



SAS A COEUR D'@RT

N 242 IMPASSE VINASSE
DUROCHER

97232 LE LAMENTIN

BILAN ET RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	1 250		1 250	20.47	1 250	18.83
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières	15		15	0.25	15	0.23
ACTIF IMMOBILISÉ	1 265		1 265	20.72	1 265	19.06
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	27		27	0.44		
Valeurs mobilières de placement					4 007	60.36
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	4 814		4 814	78.84	1 366	20.58
Caisse						
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	4 841		4 841	79.28	5 373	80.94
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	6 106		6 106	100.00	6 638	100.00

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé :)		2 500	40.94	2 500	37.66
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		-6 560	-107.43	-5 827	-87.77
Résultat de l'exercice		-400	-6.54	-734	-11.05
Provisions réglementées					
CAPITAUX PROPRES		-4 460	-73.03	-4 060	-61.15
Provisions pour risques et charges					
Emprunts et dettes assimilées					
Avances et acomptes reçus sur commande en cours					
Fournisseurs et comptes rattachés		350	5.73	350	5.27
Autres dettes		10 216	167.31	10 348	155.89
Produits constatés d'avance					
DETTES		10 566	173.04	10 698	161.16
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF		6 106	100.00	6 638	100.00

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises		28	57.14			28	N.S
Production vendue biens							
Production vendue services		21	42.86			21	N.S
Chiffres d'Affaires Nets		49	100.00			49	N.S
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues							
Autres produits				301		-301	-100.00
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		49	100.00	301		-252	-83.71
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		448	914.29	735		-287	-39.04
Impôts, taxes et versements assimilés							
Rémunérations du personnel							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements							
Dotations aux provisions							
Autres charges		0	0.00	300		-300	-100.00
Total des charges d'exploitation		448	914.29	1 035		-587	-56.70
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-400	-816.32	-734		334	45.50
Produits financiers							
Produits exceptionnels							
Charges financières							
Charges exceptionnelles							
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		-400	-816.32	-734		334	45.50
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices							
Total des Produits		49	100.00	301		-252	-83.71
Total des Charges		448	914.29	1 035		-587	-56.70
RÉSULTAT NET		-400	-816.32	-734		334	45.50
		<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	1 250		1 250	20.47	1 250	18.83
109000 ACTION.CAPITAL NON A	1 250		1 250	20.47	1 250	18.83
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières	15		15	0.25	15	0.23
261000 TITRES DE PARTICIPAT	15		15	0.25	15	0.23
ACTIF IMMOBILISÉ	1 265		1 265	20.72	1 265	19.06
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	27		27	0.44		
445670 CREDIT DE TVA	27		27	0.44		
Valeurs mobilières de placement					4 007	60.36
503000 VAL.MOBILIERES PLACE					4 007	60.36
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	4 814		4 814	78.84	1 366	20.58
512000 BANQUES	4 814		4 814	78.84		
512100 BANQUE					1 366	20.58
Caisse						
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	4 841		4 841	79.28	5 373	80.94
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	6 106		6 106	100.00	6 638	100.00

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
Capital social ou individuel (dont versé :)	2 500	2 500
101100 CAPITAL NON APPELE	1 250	1 250
101200 CAPITAL APPELE NON V	1 250	1 250
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-6 560	-5 827
119000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-6 560	-5 827
Résultat de l'exercice	-400	-734
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-4 460	-4 060
Provisions pour risques et charges		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	350	350
408100 FOURNIS.FACT.NON PAR	350	350
Autres dettes	10 216	10 348
455101 CC BONARD	10 216	10 348
Produits constatés d'avance		
DETTES	10 566	10 698
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	6 106	6 638

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises		28	57.14			28	N.S.
707000 VENTES DE MARCHANDIS		28	57.14			28	N.S.
Production vendue biens							
Production vendue services		21	42.86			21	N.S.
706000 PRESTATIONS DE SERVI		21	42.86			21	N.S.
Chiffres d'Affaires Nets		49	100.00			49	N.S.
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues							
Autres produits				301		-301	-100.00
758000 PRODUITS DIV. GESTION				301		-301	-100.00
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		49	100.00	301		-252	-83.71
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		448	914.29	735		-287	-39.04
604000 ACHATS D'ETUDES & PRE		30	61.22			30	N.S.
622600 HONORAIRES		323	659.13	450		-127	-28.21
627800 SERVICES BANCAIRES		95	193.88	285		-190	-66.86
Impôts, taxes et versements assimilés							
Rémunérations du personnel							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements							
Dotations aux provisions							
Autres charges		0	0.00	300		-300	-100.00
658000 CHARGES DIV. GEST. COU		0	0.00	300		-300	-100.00
Total des charges d'exploitation		448	914.29	1 035		-587	-56.70
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-400	-816.32	-734		334	45.50
Produits financiers							
Produits exceptionnels							
Charges financières							
Charges exceptionnelles							
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		-400	-816.32	-734		334	45.50
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices							
Total des Produits		49	100.00	301		-252	-83.71
Total des Charges		448	914.29	1 035		-587	-56.70
RÉSULTAT NET		-400	-816.32	-734		334	45.50
		Perte		Perte			
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
------------------------------	---	---	-----------------------------------	---

--	--	--	--	--	--	--

Désignation de l'entreprise : SAS A. CHENET D'ART				Neant ☐	
Adresse de l'entreprise : N° 242 IMPASSE MINASQUE DORVILLE 97133 LE LAMENTIN					
SIRET : 311 331 547 820 210 210					
Durée de l'exercice en nombre de mois : 12				Durée de l'exercice précédent : 12	

		Brut		Amortissements Provisions		Net	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISE	immobilisations incorporelles	070		072			
	Fonds commercial * Autres * 1 330 076						
	immobilisations corporelles *	028		030			
	immobilisations financières * (1)	040	15	042		15	
Total I (5)		044	1 245	048		1 245	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances	068		070			
	Clients et comptes rattachés * Autres * (3) 27 074						
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	4 814	086		4 814	
Charges constatées d'avance *	092		094				
Total II		096	4 841	098		4 841	
Total général (I + II)		100	6 106	102		6 106	

		Exercice N		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	2 500
	Ecart de réévaluation	124		124	
	Reserve légale	126		126	
	Reserves réglementées *	130		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	132		132	
	Report à nouveau	134		134	(4 560)
	Résultat de l'exercice	136		136	(410)
	Subventions d'investissement	137		137	
	Provisions réglementées	140		140	
	Total I		142		142
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	350
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)	169	10 216	172	10 216
	Produits constatés d'avance	174		174	
	Total III		176	10 566	176
Total général (I + II + III)		180	6 106	180	6 106

RENOIS					
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Cout de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NOT SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2023

Formule de calcul de l'impôt sur le revenu		Designation de l'entreprise		SAGE A. DGFIP N° 2033		Exercice clos le		Neant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire de pose au titre de l'IR		018		13/11/2023		13/11/2023	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			200		210		20	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		211			
		Services *			217		218		21
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *					221			
	Subventions d'exploitations reçues					220			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					280			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				282		49		
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					281			
	Variation de stocks (marchandises) *					280			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					288			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					210			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres charges externes *	(dont crédit-bail mobilier - immobiliser)				242		41	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE)		215		211			
	Rémunérations du personnel *					251			
	Charges sociales (cf. rem. 380)					252			
	Dotations aux amortissements *					251			
	Dotations aux provisions					250			
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		250		202			
	Total des charges d'exploitation (II)				204		41		
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		(400)		
	Produits financiers (III)	281		Charges financières (IV)	291				
Produits exceptionnels (V)			Charges exceptionnelles (VI)	301					
		(dont amortissements des souscriptions dans des PME amovables art. 217 octies)		311					
		(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles art. 39 quinquies I)		318					
		Impôt sur les bénéfices *		310					
2 - BÉNÉFICES OU PERTES (Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII))				310		(400)			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		311		400	
Remises	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			310					
	Amortissements excédentaires (art. 39 I CGI) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 NOT SDI)			321					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes d'associés	21		330					
	Fraction des loyers à rembourser dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de rembourser art. 280 septies D)	210		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			308					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				301					
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			307					
	Entreprises nouvelles (cf. services)	380		ZELITE (cf. octies A)	387				
	Reprise d'entreprises en difficulté (cf. services)	381		RETE (cf. services A)	383				
	ZRD (cf. services)	127		ZRR (cf. quinquies)	188				
	Bonus d'emploi à dynamiser (art. 44 bis octies)	301							
	ZIANG (cf. quinquies)	305		Investissements outre-mer	311				
	Bonus d'investissement (art. 39 I CGI)	302							
	Crédit d'impôt sur le revenu (art. 170 I CGI)	303							
	Crédit d'impôt sur le revenu (art. 170 I CGI)	304							
	Crédit d'impôt sur le revenu (art. 170 I CGI)	305							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPLÉMENTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1, Déficit col. 2		352		351		400	
Déficit de l'exercice reporté en année *				350					
Déficits antérieurs reportables *		(cf. art. 170 I CGI sur le revenu)				301			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPLÉMENTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1, Déficit col. 2		350		352		400	

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 10% en application des articles 238 bis JA, 2104 et 298 du CGI, fondant un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire n° 2033-D-SD 2023
Annexe au formulaire n° 2033-D-SD 2023

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Designation de l'entreprise		SAS A COEUR D'ART		Nant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	000	002	004	006
	Dont majorations exceptionnelles de 50	004	005	005	007
	Autres provisions réglementées *	040	012	014	016
Provisions pour risques et charges		020	022	024	026
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	050	052	054	056
	Sur stocks et en cours	000	002	004	006
	Sur clients et comptes rattachés	050	052	054	056
	Autres provisions pour dépréciation	000	002	004	006
TOTAL		080	082	084	086
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insatisfaisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations	Reprises			
Données commerciales	681	683			
Autres immobilisations incorporelles	700	705			
Terrains	710	715			
Constructions	720	725			
Inst. techniques mat. et outillage	730	735			
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745			
Matériel de transport	750	755			
Autres immobilisations corporelles	760	765			
TOTAL	770	775			
			TOTAL à reporter ligne 822 du tableau n° 2033-B-SD 780		
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	734		
Déficits transférés de plan droit (annex 20941-2 du CGI)		982 bis			
Non-déductibilités d'opérations sur l'exercice		982 ter			
Déficits imputés		985			
Déficits reportables		984	734		
Déficits de l'exercice		960	400		
Total des déficits restant à reporter		970	1 133		
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives				881	
dont montant de l'exploitant (sont les cotisations personnelles de l'exploitant) (2)		825			
dont montant de l'exploitant (sont les cotisations personnelles de l'exploitant) (3)		827			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				820	
dont montant de l'exploitant (sont les cotisations personnelles de l'exploitant) (4)		826			
N° du centre de gestion agréé				888	
Montant de la TVA collectée				871	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				878	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				890	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1° de l'article 248 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				898	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				907	

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 879 du tableau n° 2033-D-SD de pose au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-SD-SD.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Extension 2

SAS A COEUR D'ERT

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2)	M	Nom patronymique	GEORGES	Prénom(s)	Jean-Marc
	Nom marital		% de détention	30,00	Nb de parts ou actions
Naissance:	Date	05/01/1973	N° Département	Commune	Fort de France
Adresse :	N°	242	Voie	IMPASSE VINASSE	Pays
	Code Postal	97232	Commune	LE LAMENTIN	Pays
				MARTINIQUE	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance:	Date		N° Département	Commune	Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance:	Date		N° Département	Commune	Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance:	Date		N° Département	Commune	Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance:	Date		N° Département	Commune	Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance:	Date		N° Département	Commune	Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance:	Date		N° Département	Commune	Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31/12/2022

SIREN

8 1 3 2 5 4 7 5 2

Dénomination de l'entreprise

SAS A COEUR D'ART

Adresse (voie)

N 242 IMPASSE VINASSE DUROCHER

Code postal

97232

Ville

LE LAMENTIN

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
--------------------	----------	------------	----------	-------------------------------	---

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société	Adresse du siège social
SIRET 81325479200021	Mét :
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)		
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYE PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI x NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	base gestionnaire expert

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Philippe Marie Prudente			
Tél: 02 97 22 22 22		Tél:	
OGA/OMGA	Viséur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné			Date: 02072023 Lieu: LE LAMENTIN
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire: BONARD PRESIDENTE
			Signature:
Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire:		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2023

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
Montant global brut des distributions : payées par la société elle-même a	payées par un établissement chargé du service des titres b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾ c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées d	
e	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾ f	
g	
h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI j	
Montant des revenus répartis Total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Pour les SARL			Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI)			Montant des sommes versées:								
* SARL, tous les associés:			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits			à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
* SCA, associés gérants: * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements			
1			2	3	4	5	6	7	8		
ANDRÉE WILKINE			750	2022							
FRANÇOIS BENOIST			1000	2022							
MIRIAM LAUREN PALAIA 100000 RUE DE FRANCE											
JEAN MARC BECQUES			750	2022							
LILIANNE VINASSE 90000 LE LAMENTIN											

K DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés *	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2023	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit										2468				
<i>(à soustraire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du Cii)</i>															
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %															
1		2		3		4		5		6		7			
Acq. bien ou service, famille de biens ou services		Dénomination		Date de premier exercice de l'option		Résultat net définitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent		Résultat net de l'exercice		Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice		Résultat net imposable à taux réduit			
												impute sur le déficit de l'exercice 7a		imposé à 10 % 7b	
Total															
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement															
				Date de l'agrement				Résultat net imposable à taux réduit sous agrement							
Total															

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui (le 06/07/2023) à votre approbation.

Présentation des états financiers

La situation financière que je vous présente n'a que peu changé cette année encore. 2022 est une année transitoire vu les changements que nous avons connus. En changeant de code APE on devait pouvoir réaliser des sites, vendre nos conseils sur des produits numériques et réaliser par la même occasion des ventes de produits en tout genre. Toutefois, l'évolution des comportements dans le numérique nous pousse à une réorganisation. Donc cette année encore nous n'atteindrons pas les objectifs fixés. Mais on peut dire que le résultat est toujours positif malgré l'absence de revenus car les fonds de l'entreprise ne sont pas entamés.

Activité de la société au cours de l'exercice :

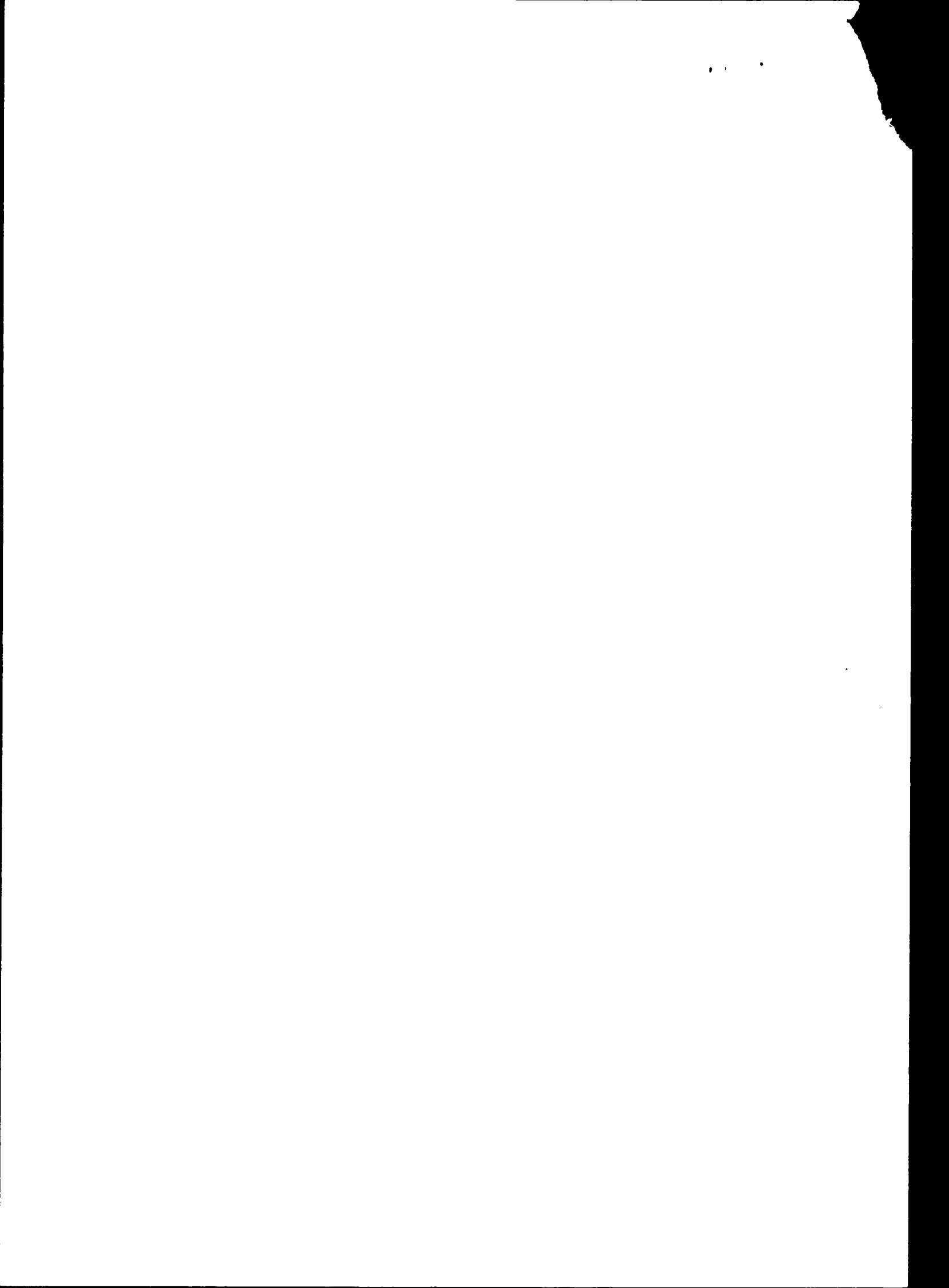
J'ai pris certaines décisions qui, on peut le dire, ont été payantes. Les frais bancaires par exemple, ont diminué significativement. Ma négociation avec notre hébergeur a permis également une diminution des frais. En privilégiant le conseil au niveau numérique et au niveau des produits, je trouvais que c'était une manière de nous différencier de la concurrence. On apporterait un plus. Le problème est que tant que le conseil est gratuit ça fonctionne quand il faut rémunérer ça n'intéresse pas. De fait, ma réflexion s'est portée sur les différentes manières à notre disposition pour arriver à un résultat afin de faire rentrer des fonds dans la caisse. En "bonne mère" j'ai décidé de privilégier la vente de produits. J'ai mis en place pour débiter deux produits afin de tester leur potentiel. Il ne faut pas se voiler la face, cela demande du temps. Car, un travail de réflexion était nécessaire au préalable pour proposer des produits qui se distinguent des autres et créent un intérêt pour les clients. Certes, on n'est pas rémunéré pour le conseil mais au moins on vend le produit.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Il faut être clair. Actuellement nous ne pouvons pas attendre sur la vente de conseils. On doit privilégier la vente de produits afin de faire bouger les choses. La market place telle que nous l'avons pensée sera amenée à fonctionner différemment elle aussi à terme. Pour l'an prochain mon objectif est de faire gagner de l'argent à l'entreprise. Dans l'absolu, je veux arriver à inciter les clients à utiliser nos services comme conseiller en recherche et développement. Les petites entreprises ne peuvent pas avoir ce département en leur sein. Leur faire comprendre que par notre biais ils pourront améliorer leur produit, gagner du temps dans leurs recherches pour se distinguer des autres.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

« néant »



Prise de participations

Nous n'avons toujours pas pris, au cours de l'exercice, de participation dans le capital de la société. Les circonstances ne le permettent pas. Toutefois les dépenses liées au fonctionnement n'ont pas entamé le capital de l'entreprise.

Proposition d'affectation du résultat

Je vous précise que du fait de l'absence d'activité au titre de l'exercice écoulé, nous devront attendre pour faire une proposition d'affectation du résultat.

Dividendes antérieurement distribués

Selon les dispositions de l'article 243 bis du CG.I., je vous rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre de l'exercice précédent.

Dépenses non déductibles fiscalement

Je vous précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal selon l'article 39 (4°) du même code.

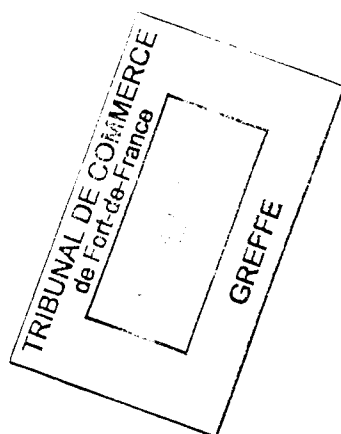
Conclusion

J'espère que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de la gestion à votre Président pour l'exercice écoulé.

La Présidente,

BONARD Peggy.

SAS A COEUR D'ORT
Siret : 813 254 752 00013
CCIM Pôles Fort de France



111